



Communauté de  
Communes du  
Pays de LUMBRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE**  
**COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

N°15-02-09

L'an deux mil quinze, le jeudi 12 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 5 février 2015.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (pouvoir de V WESTENHOEFFER) ; BOIN E. ; Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. (pouvoir de D. BEE) ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

**Absents excusés :**

Madame CARVALHO H. ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à ML BERQUEZ).  
Messieurs VASSEUR C. ; DUWAT A. ; GUILLEMANT S. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; EVRARD D. ; DEVIGNE G. ; BEE D. (donne pouvoir à J. BACQUET).

**Absente :**

Madame LEMAIRE C.

Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire.

**OBJET : SYMVAHEM – ACQUISITION ET MISE A DISPOSITION DE SYSTEMES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS – FINANCEMENT DEDIE**

**Rapporteur : José BOUFFART**

Le SYMVAHEM est chargé de mettre en œuvre des actions de lutte contre les inondations sur la vallée de la Hem, grâce à des aménagements de rétention des ruissellements ou d'expansion des crues.

Néanmoins, compte tenu des délais relativement longs des procédures techniques et administratives pour obtenir les premiers résultats en la matière, le SYMVAHEM s'intéresse à des opérations plus localisées de protection des habitations. Il propose l'acquisition de dispositifs anti-inondation avec une mise à disposition gratuite auprès des habitants concernés.

13 habitations (1 à Audrehem, 1 à Bonningues-les-Ardres et 11 à Clerques) de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres seraient concernées, ceci n'étant qu'une estimation.

La participation financière pour la Communauté de Communes du Pays de Lumbres pourrait être de 6.138,60 € par an pendant 7 ans. Si le conseil communautaire accepte ces mesures, la quote-part dédiée à ce projet serait ajoutée à la participation annuelle et serait mise en œuvre dès 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les dispositions énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,

